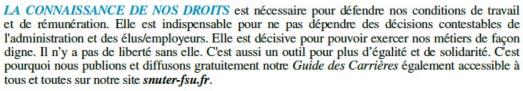


Cher-e collègue, le 6 décembre prochain nous élirons nos représentant.e.s à la Commission Administrative Paritaire de la Catégorie B. Nos emplois, nos salaires, nos carrières, nos services publics et notre protection sociale sont attaqués de toutes parts, ce scrutin est donc très important pour nous tous : pour défendre nos emplois, notre pouvoir d'achat, nos qualifications et notre modèle social.

## ENGAGÉ-E-S AU QUOTIDIEN A VOS CÔTÉS MODERALIORER A VOS CÔTÉS

Voter FSU c'est choisir l'efficacité et l'indépendance: la FSU avec un «U» comme utile!



LES AGENT-E-S DE LA CATÉGORIE B SONT LES MAILLONS INDISPENSABLES AU BON FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS. Leur position d'interface les amène à gérer et concilier les attentes formulées tant par les employeurs que par les agent-e-s. Confronté-e-s en permanence à des injonctions contradictoires qu'ils tâchent de moduler dans leurs pratiques professionnelles, ils se situent bien souvent entre «le marteau et l'enclume».

Pour toutes ces raisons, la FSU se bat pour que ces collègues soient :

assuré-e-s du soutien explicite de leur hiérarchie;

■ ■ ► mieux accompagné-e-s dans l'exercice de leurs fonctions;

davantage associé-e-s aux réflexions stratégiques;

■ ■ Prespecté-e-s dans leur expertise professionnelle.

CE QUI EST PRIS N'EST PLUS A PRENDRE! Les mesures pour les agent.e.s de la catégorie B contenues dans le protocole d'accord « PPCR » (Parcours professionnels, carrières, rémunérations) sont mises en œuvre progressivement dans tous les secteurs de la Fonction publique.

LA FSU TERRITORIALE A OBTENU que chaque agent de catégorie B puisse bénéficier d'une revalorisation de sa carrière et de son traitement. Si nous avons dénoncé les insuffisances de certaines mesures, l'urgence que représentent l'amélioration du pouvoir d'achat et une meilleure reconnaissance des qualifications et du travail des agents reste notre priorité syndicale.

PPCR ce sont de nouvelles perspectives de carrière pour toutes et tous!

POUR VOUS

DÉFENDRE,

Revalorisation de toutes les échelles de rémunération.

✓ La garantie d'une carrière sur au moins 2 grades.

Pour la FSU, cette orientation doit se traduire dans les faits pour tous les personnels! 2 grades, c'est un minimum, il faut obtenir des carrières linéaires pour toutes et tous.





Avec la FSU, je me bats pour de meilleures conditions d'avancement! Des perspectives améliorées pour toutes les carrières!

Avec la FSU, je me bats contre la sélection arbitraire des agents qui bloque l'accès aux grades supérieurs de mon cadre d'emplois.

## AVEC LE SNUTER23-FSU, JE SUIS POUR...



... un syndicalisme de lutte et de transformation sociale qui représente les agents et qui analyse les travaux en commission administrative paritaire de catégorie B :

Journaux

Déplacements sur le terrain

Le SNUTER23- FSU n'a cessé de s'engager à vos côtés pendant 4 ans !

... faire respecter les règles statutaires et éviter les « passe-droits »,

... favoriser la transparence pour la promotion interne et l'avancement de grade,

... s'opposer à l'arbitraire de certains employeurs locaux,

... défendre les Services Publics territoriaux,

... la reconnaissance des métiers et des qualifications,

... de meilleures conditions de travail,

... une meilleure reconnaissance du travail,

... que les avis unanimes de la CAP s'impose aux employeurs territoriaux.

Il faut cesser de considérer les personnels comme des variables d'ajustement des économies budgétaires. Ceux-ci doivent disposer des moyens nécessaires pour exercer leurs missions.

L'ambition d'un véritable service public local passe par l'attractivité de la FPT et le respect des agents de catégorie C. Leurs salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications et des missions exercées. Cest pourquoi la FSU est pour:

☑l'augmentation immédiate de 50 points d'indice pour tous;

**☑** un salaire minimum à 1800€;

☑ la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C ;

☑l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice; ☑le retrait du jour de carence;

☑ un véritable déroulement de carrière qui reconnaît

les qualifications professionnelles;

✓ une formation continue garantie tout au long de la carrière;
 ✓ une nomination dès l'obtention de l'examen professionnel

ou la réussite au concours;

☑ l'avancement de grade facilité par des critères objectivés;

✓ une protection sociale de haut niveau avec la prise en charge de la protection sociale complémentaire santé et prévoyance par les employeurs.

Maison des Associations Rue de Braconne 23 000 GUÉRET Tél: 05 55 41 16 32 fsu23.fsu.fr

LA FSU TERRITORIALE

Creuse

## LE 6 DÉCEMBRE 2018



